

Livre blanc

Aliou Bah (MoDeL) - 1 an de privation de liberté

Faits, enjeux, recommandations et kit de mobilisation citoyenne (non-violente)

Objet	Document de synthèse destiné aux citoyennes et citoyens, médias, organisations de défense des droits, décideurs et partenaires internationaux, à l'occasion d'une date symbolique: un an depuis l'arrestation d'Aliou Bah.
Date de référence	26 décembre 2025 (1 an depuis l'arrestation du 26 décembre 2024).
Note sur le jalon « prison »	Les sources indiquent une arrestation le 26 décembre 2024 et un mandat de dépôt/écrou le 30 décembre 2024. Les deux repères peuvent être commémorés: 26/12 (arrestation) et 30/12 (incarcération).
Principe	Plaidoyer strictement non-violent, fondé sur des sources publiques et le droit.

Ce document ne constitue pas un avis juridique. Il vise à informer et à structurer une mobilisation pacifique autour d'exigences de droits fondamentaux (liberté d'expression, procès équitable, proportionnalité des peines, garanties procédurales).

1. Résumé exécutif

Aliou Bah, président du Mouvement démocratique libéral (MoDeL), a été arrêté le 26 décembre 2024 alors qu'il se rendait vers la Sierra Leone. Il a été placé sous mandat de dépôt et écroué le 30 décembre 2024. Poursuivi pour « offense et diffamation » envers le chef de la junte, il a été condamné à deux ans de prison ferme le 7 janvier 2025 par le tribunal de première instance de Kaloum (Conakry). La condamnation a ensuite été confirmée en appel en mai 2025.

Le 26 décembre 2025 marque un jalon symbolique: un an depuis l'arrestation. Cette note de cadrage propose (i) une chronologie factuelle, (ii) une lecture des enjeux de droits, (iii) des recommandations opérationnelles aux autorités et aux partenaires, et (iv) un kit de communication non-violent pour la diaspora et les acteurs civiques.

Faits clés (à citer)

- Arrestation: 26 décembre 2024 (frontière/axe vers la Sierra Leone).
- Mandat de dépôt et écrou: 30 décembre 2024.
- Condamnation: 7 janvier 2025 - 2 ans de prison ferme (Kaloum/Conakry) pour « offense et diffamation » envers le chef de la junte.
- Procédure d'appel: la peine est confirmée en mai 2025.

Executive summary (English)

Aliou Bah, leader of Guinea's Liberal Democratic Movement (MoDeL), was arrested on 26 December 2024 while traveling toward Sierra Leone. He was remanded into custody on 30 December 2024, sentenced on 7 January 2025 to two years in prison for 'offending/defaming' the head of the junta, and the sentence was upheld on appeal in May 2025. This paper provides a fact-based timeline, human-rights and rule-of-law issues, concrete recommendations, and a non-violent advocacy toolkit to mark the one-year milestone (26 December 2025).

2. Contexte

Depuis le coup d'Etat du 5 septembre 2021, la Guinée est dirigée par une transition militaire. Plusieurs médias et organisations de défense des droits décrivent un rétrécissement de l'espace civique (restrictions, arrestations, pressions sur les voix critiques) et une incertitude prolongée sur le calendrier électoral.

Dans ce contexte, la judiciarisation de propos politiques (délits d'offense/insulte) soulève des questions de compatibilité avec les standards internationaux relatifs à la liberté d'expression et au procès équitable, en particulier lorsque la peine d'emprisonnement apparaît disproportionnée.

3. Qui est Aliou Bah ?

Aliou Bah (Mamadou Aliou Bah) est un homme politique guinéen et président du Mouvement démocratique libéral (MoDeL) depuis 2018.

Au moment des faits, plusieurs articles le présentent comme l'un des opposants restés dans le pays, alors que d'autres figures politiques majeures vivaient en exil.

4. Chronologie vérifiable (décembre 2024 - décembre 2025)

Date	Événement (synthèse)	Sources
26 déc. 2024	Arrestation alors qu'il se rend vers la Sierra Leone; poursuites liées à des propos jugés offensants.	RFI 28/12/2024; Le Monde 07/01/2025
30 déc. 2024	Premier jour de procès; mandat de dépôt et écrou à la prison civile de Conakry.	RFI 31/12/2024
03 janv. 2025	Réquisitions: 2 ans de prison requis.	RFI 03/01/2025
07 janv. 2025	Jugement: 2 ans de prison ferme pour « offense et diffamation ».	RFI 07/01/2025; Le Monde 07/01/2025; Jeune Afrique 07/01/2025
29 mai 2025	Cour d'appel: confirmation de la peine de 2 ans (selon plusieurs médias).	WADR 29/05/2025
26 déc. 2025	Jalon symbolique: 1 an depuis l'arrestation; mobilisation pacifique et demandes de garanties.	Communications publiques, déc. 2025

Note: cette chronologie reprend les jalons les plus cités dans les sources publiques consultées. Les détails procéduraux peuvent évoluer; une mise à jour est recommandée avant toute publication de masse.

5. Enjeux droits et Etat de droit

5.1 Liberté d'expression

Dans les standards internationaux, les personnalités publiques doivent tolérer un niveau plus élevé de critique. La pénalisation de propos politiques par des délits d'offense/insulte, surtout lorsque la peine inclut l'emprisonnement, est régulièrement considérée comme une atteinte grave à la liberté d'expression et un facteur dissuasif (chilling effect).

5.2 Procès équitable et garanties

Les préoccupations usuelles portent sur: l'accès effectif à un avocat, la publicité des audiences, le temps et les facilités pour préparer la défense, l'indépendance et l'impartialité de la juridiction, et la proportionnalité de la peine. Les comptes rendus de presse mentionnent un contexte de répression plus large, ce qui renforce l'intérêt d'un examen indépendant des garanties procédurales.

5.3 Proportionnalité

Même lorsqu'un propos est jugé diffamatoire, les standards de nécessité et proportionnalité conduisent en pratique à privilégier des voies civiles, des rectifications, ou des sanctions non privatives de liberté, afin d'éviter un usage pénal comme instrument de dissuasion politique.

6. Cartographie des parties prenantes

Acteur	Levier / responsabilité
Autorités nationales (exécutif, ministère de la Justice)	Garantir l'indépendance de la justice, veiller au respect des libertés publiques, éviter les délits d'opinion.
Appareil judiciaire (TPI, Cour d'appel)	Assurer la transparence, la motivation des décisions, le respect des droits de la défense.
Partis et coalitions civiques	Mobilisation non-violente, documentation factuelle, plaidoyer institutionnel.
Organisations de droits humains	Observation, alertes, assistance juridique/communication.
Partenaires internationaux (CEDEAO, UA, ONU, UE, Etats-Unis, etc.)	Diplomatie, conditionnalités, mécanismes de suivi des droits, soutien à l'espace civique.

7. Recommandations

7.1 Aux autorités guinéennes

- Assurer un réexamen indépendant, public et motivé du dossier, avec garanties complètes de défense.
- Mettre fin à l'usage de délits d'offense/insulte pour pénaliser la critique politique; privilégier les voies civiles.
- Garantir l'accès effectif aux avocats, aux visites familiales, et aux soins, conformément aux règles pénitentiaires.
- Publier des données minimales sur la détention (lieu, régime de détention, accès aux droits) afin de prévenir toute violation.

7.2 Aux partenaires internationaux

- Exprimer publiquement des attentes de respect des libertés publiques et du procès équitable dans les échanges bilatéraux.
- Mobiliser les mécanismes régionaux et internationaux de droits (CEDEAO, UA, ONU) pour un suivi et des recommandations.
- Soutenir la société civile et les médias indépendants (assistance juridique, observation, sécurité numérique).
- Encourager une feuille de route de transition crédible et inclusive, incluant un calendrier électoral et des garanties de participation.

8. Kit de mobilisation - 26 décembre 2025

8.1 Messages clés (FR)

- Un an depuis l'arrestation d'Aliou Bah: exigeons des garanties de procès équitable et le respect de la liberté d'expression.
- La critique politique n'est pas un crime: la prison pour des propos est une sanction disproportionnée.
- Justice, transparence, et espace civique: la Guinée a besoin d'institutions qui protègent les droits de tous.

8.2 Key messages (EN)

- One year since Aliou Bah's arrest: demand due process, fair trial guarantees, and respect for free expression.
- Political criticism is not a crime. Prison for speech is a disproportionate sanction.
- Rule of law and civic space are essential for Guinea's transition and stability.

8.3 Modèles de publications (prêts à copier)

FR (court) - 26 décembre 2025: cela fait un an depuis l'arrestation d'Aliou Bah (MoDeL). Nous demandons le respect strict du procès équitable et de la liberté d'expression. #Guinee #DroitsHumains #Justice

EN (short) - 26 Dec 2025 marks one year since Aliou Bah's arrest in Guinea. We call for due process, fair trial guarantees, and respect for freedom of expression. #Guinea #HumanRights #RuleOfLaw

8.4 Actions non-violentes recommandées

- Publier un message factuel avec sources, sans insultes ni appels à la haine.
- Organiser un live/debat de sensibilisation (droits, transition, justice) avec des intervenants juridiques.
- Adresser des courriers/notes aux ambassades et partenaires (UE, Etats-Unis, ONU, UA, CEDEAO) demandant un suivi.
- Soutenir les avocats et observateurs (fonds de solidarité, relais d'information), dans le respect des lois locales.
- Documenter et archiver les informations vérifiées (chronologie, décisions, communiqués) pour réduire la désinformation.

8.5 Sécurité et bonnes pratiques

- Eviter tout partage d'informations personnelles sensibles (adresses, numéros, lieux privés).
- Utiliser des canaux sécurisés pour l'organisation; activer l'authentification à deux facteurs.
- Privilégier des formulations neutres et factuelles pour réduire les risques juridiques.
- Si vous êtes en Guinée ou exposé: évaluer les risques avant toute action publique; privilégier les relais diaspora si nécessaire.

9. Références (sources publiques)

- RFI - « Guinée: arrestation de l'opposant Aliou Bah, chef du parti MoDeL », 28 décembre 2024.
- RFI - « Guinée: l'opposant Aliou Bah écroué après son premier jour de procès », 31 décembre 2024.
- RFI - « Guinée: deux ans de prison requis contre l'opposant Aliou Bah », 3 janvier 2025.
- RFI - « Guinée: l'opposant Aliou Bah condamné à 2 ans de prison ferme », 7 janvier 2025.
- Le Monde - « En Guinée, un opposant condamné à deux ans de prison pour offense et diffamation envers le chef de la junte », 7 janvier 2025.
- Jeune Afrique - « En Guinée, Aliou Bah condamné à deux ans de prison... », 7 janvier 2025.
- Associated Press - « Guinea's junta faces protests after missing a deadline... », janvier 2025 (contexte).
- WADR - « Guinea opposition leader gets two-year sentence upheld », 29 mai 2025.
- Human Rights Watch - « Guinea: Rights at Risk as Promised Transition Derails », 2 décembre 2024 (contexte).

Fin du document.